



**EURO RESSOURCES ANNONCE SES BÉNÉFICES POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS
CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2015**

PARIS, France, le 10 novembre 2015 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou « la Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015. Ces résultats financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 10 novembre 2015. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 3,4 millions d'euros (0,054 € par action) au troisième trimestre de 2015 contre 3,5 millions d'euros (0,055 € par action) au titre du troisième trimestre clos le 30 septembre 2014. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des revenus de redevance, partiellement contrebalancée par une charge d'impôts sur les résultats plus basse en 2015.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, EURO a fait état d'un bénéfice net de 9,8 millions d'euros (0,157 € par action) contre 9,6 millions d'euros (0,154 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014.

Liquidités et sources de financement

Au 30 septembre 2015, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 4,4 millions d'euros contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2014. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction. EURO estime que sa capacité d'autofinancement est suffisante pour financer ses besoins opérationnels courants.

**Commentaires concernant les résultats financiers d'EURO, selon les IFRS, extraits du
Rapport de gestion (*Management's Discussion and Analysis*)**

**Comparaison du troisième trimestre clos le 30 septembre 2015 avec le troisième
trimestre 2014**

Au troisième trimestre 2015, EURO a fait état d'un bénéfice net de 3,4 millions d'euros (0,054 € par action), à comparer aux 3,5 millions d'euros (0,055 € par action) du troisième trimestre 2014. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des revenus de redevance, partiellement contrebalancée par une charge d'impôts sur les résultats plus basse en 2015.

Les produits étaient de 5,3 millions d'euros au titre du troisième trimestre de 2015, soit une baisse de 16 % par rapport aux 6,3 millions d'euros enregistrés au troisième trimestre de 2014. Ces produits provenaient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel (5,2 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros au troisième trimestre de 2014). Cette baisse des produits s'explique par une production d'or inférieure de 73 435 onces durant le troisième trimestre de 2015 comparativement aux 87 890 onces au troisième trimestre de 2014 (1,0 million d'euros) et par la baisse du cours moyen de l'or de 1 124 dollars U.S. l'once au titre du troisième trimestre de 2015 comparativement à 1 282 dollars U.S. l'once au troisième trimestre 2014 pour 0,9 million d'euros, partiellement contrebalancée par la devise euro qui s'est affaiblie (0,9 million d'euros). Les autres redevances sont imputables à des tiers en Guyane française pour 0,090 million d'euros au cours du

troisième trimestre de 2015 (contre des redevances de 0,11 million d'euros au troisième trimestre 2014).

Les charges d'exploitation se sont élevées au titre du troisième trimestre de 2014 à 0,140 million d'euros par rapport à un revenu de 0,026 million d'euros au titre de la même période de 2015. Cette baisse enregistrée en 2015 s'explique principalement par un ajustement comptabilisé au cours du troisième trimestre de 2015 des frais de support d'IAMGOLD facturés précédemment à EURO en 2014 et durant le premier semestre 2015.

Les dotations aux amortissements de 0,14 million d'euros au titre du troisième trimestre de 2015 ont été légèrement inférieures à celles de la même période de 2014 à cause de la baisse de la production aurifère, contrebalancée en partie par les effets de l'affaiblissement de la devise euro au cours du troisième trimestre 2015.

Au troisième trimestre 2015, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur les bénéfices de 1,8 million d'euros à comparer avec un montant de 2,5 millions d'euros au troisième trimestre de 2014. Cette baisse est principalement due à l'impact fiscal de la réduction du bénéfice avant impôt et aux écarts de conversion au cours du troisième trimestre de 2015.

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 par rapport à la même période en 2014

EURO a fait état d'un bénéfice net de 9,8 millions d'euros (0,157 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, contre 9,6 millions d'euros (0,154 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014.

Les produits étaient de 17,5 millions d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, soit une hausse de 1 % par rapport aux produits de 17,3 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2014. Ces produits provenaient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel (17,2 millions d'euros contre 17,0 millions d'euros pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014). Cette hausse des produits s'explique par l'affaiblissement de la devise euro pour 3,0 millions d'euros, contrebalancée en partie par la baisse du cours moyen de l'or de 1 180 dollars U.S. l'once au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 comparativement à 1 288 dollars U.S. l'once au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 (1,8 million d'euros), et par une production d'or inférieure de 228 732 onces durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 comparativement à 243 157 onces au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 (1,0 million d'euros). Les autres redevances sont imputables à des tiers en Guyane française pour 0,28 million d'euros au titre des neuf premiers mois de 2015 (contre des redevances de 0,32 million d'euros au cours des neuf premiers mois de 2014).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,47 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, par rapport à 0,6 million d'euros au titre de la même période de 2014. Cette baisse enregistrée en 2015 s'explique principalement par un ajustement comptabilisé en 2015 de frais de support d'IAMGOLD facturés précédemment à EURO en 2014 et par une réduction de ces frais en 2015.

Les dotations aux amortissements de 0,42 million d'euros au titre des neuf premiers mois de 2015 étaient supérieures à celles de la même période en 2014 à cause des effets d'une devise euro plus faible, contrebalancée en partie par une production aurifère moindre au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015.

EURO a comptabilisé au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 une charge d'impôt sur les bénéfices de 6,8 millions d'euros à comparer avec un montant de 6,7 millions d'euros au cours de la même période de 2014. Cette hausse résulte principalement de l'impact fiscal de l'augmentation du bénéfice avant impôt et des écarts de conversion au cours des neuf premiers mois de 2015.

Perspectives

Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des flux de trésorerie compris entre environ 23,0 millions d'euros et 23,8 millions d'euros (soit entre 27,6 millions de dollars U.S. et 28,5 millions de dollars U.S.) en 2015. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 250 dollars U.S. l'once et sur un taux de change de 1,2 dollar U.S. pour 1 euro. La production de la mine Rosebel devrait atteindre environ 305 000 à 316 000 onces en 2015. L'impact des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée à 311 000 onces, se chiffrerait à environ 3,0 millions de dollars U.S. pour chaque variation de 100 dollars U.S. l'once. Les flux de trésorerie d'EURO seront affectés principalement par le versement d'impôts sur les bénéfices, dans la mesure où il n'existe aucune perte fiscale reportée à déduire des revenus futurs. EURO estime que ses flux de trésorerie seront suffisants pour financer tous ses frais généraux et dépenses associées.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») et elle est exploitée par IAMGOLD. EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S., une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait 86 % de toutes les actions en circulation d'EURO au 30 septembre 2015 (86 % au 31 décembre 2014).

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Benjamin Little
Directeur général
Tél. : +1 416 933 4954
E-mail : blittle@euroressources.net

Line Lacroix
Directeur général délégué
Tél. : +1 450 677 2056
E-mail : llacroix@euroressources.net